



Pas de prime versée

Par Kate7656

Bonjour,

Je suis embauchée depuis 2016 en CDI dans une étude d'huissiers de Justice.

Tous les ans, depuis que j'ai commencé nous avons une prime exceptionnelle représentée 1/2 13ème mois répartie en deux fois, soit 25% de la totalité du brut en juin et les 25% en décembre.

Rien n'apparaît sur mon contrat de travail ni dans la convention collective concernant cette prime.

Je suis en congé maternité depuis début juin 2024.

Et en recevant mon bulletin de salaire ainsi que le paiement, la prime n'apparaît pas.

Il me semblait que la prime est acquise d'office si celle-ci est versée pendant au minimum 3 ans consécutifs.

Quand est-il ? car je n'ai pas du tout été prévenu que je ne recevrais pas cette prime et surtout qu'une de mes collègues l'a reçue l'année dernière pourtant elle aussi en congé maternité.

Bien cordialement

Merci de vos réponses